PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS
VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Vote par correspondance

Ville de Métis-sur-Mer **Date du scrutin : 2 novembre 2025**

Par cet avis public, Madame Isabelle Dion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1- Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2- Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivantes :

Entre le 19 septembre et le 3 octobre

Lundi au jeudi de 9h à midi et de 13h à 16h30

Attention : le vendredi 3 octobre, le bureau sera ouvert en continu de 9h à 16h30.

3- Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et heures suivantes :

Jour du scrutin : dimanche 2 novembre, de 10h à 20h
Jour de vote par anticipation : dimanche 26 octobre, de 12h à 20h

Si vous êtes incapables de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrits sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 20 octobre à votre présidente d'élection de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile. Il en va de même pour votre proche aidant.

4- Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité. Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 20 octobre.

Les bulletins de vote par correspondance sont expédiés à partir du 3 octobre.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre à 16h30.

5- La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Nancy Vignola

6- Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

138, rue Principale
Métis-sur-Mer
G0J 1S0
418-936-3255 poste 1
metissurmer@mitis.qc.ca

Donné à Métis-sur-Mer, ce 19e jour du mois de septembre 2025.

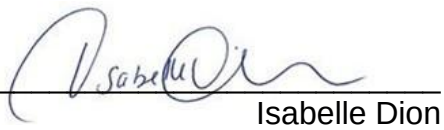

Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière